

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi · **25 AVR. 2008**

Service instructeur

Service du Développement économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° 2008-4-2-4

Service consulté

Syndicat Mixte pour l'Aménagement des Trois Frontières

Résumé : *Le budget 2008 prévoit un crédit de 40 000 € en faveur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières. Il est proposé d'autoriser le versement de la participation départementale de 26 000 € sollicitée au titre de 2008.*

Le Département du Haut-Rhin est membre, avec la Communauté de Communes des Trois Frontières et la Ville de SAINT-LOUIS, du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières. Ce dernier a pour objet la maîtrise foncière, l'aménagement et la valorisation des terrains de la « Grande Sablière » à SAINT-LOUIS, face à l'EuroAirport.

La contribution statutaire des membres aux charges de fonctionnement est la suivante : Département (40 %) ; Communauté de Communes (30 %) ; Ville (30 %).

Le budget primitif 2008 du comité syndical s'élève à 110 000 € en fonctionnement et à 403 000 € en investissement.

Ce budget prend en compte la cession à Réseau Ferré de France (RFF), de l'emprise nécessaire au raccordement ferroviaire de l'EuroAirport BALE-MULHOUSE-FRIBOURG.

Le produit de cette vente évalué à 339 000 € permettra d'autofinancer en partie l'acquisition des terrains que ce même organisme et la SNCF sont amenés à céder au syndicat et dont le montant a été estimé à 360 000 € pour 2008.

Le budget primitif 2008 enregistre une légère diminution des charges de fonctionnement qui passent à 110 000 € alors qu'elles se situaient à 126 000 € en 2007.

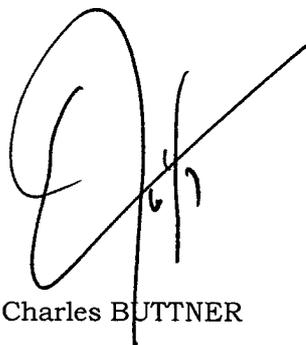
Ceci est lié notamment à la non reconduction des crédits liés à des frais d'honoraires et à une sensible diminution des intérêts d'emprunts. En recettes, il y a lieu d'enregistrer une baisse importante du produit des domaines suite au recul des apports de matériaux de remblaiement sur le site. Par ailleurs, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement permet de faire face annuellement aux échéances d'emprunt et aux acquisitions de terrains.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la participation des membres aux charges de fonctionnement s'élève à 65 000 €, ce qui porte la contribution départementale 2008 à 26 000 €, montant identique à celui attribué en 2007 et conforme à notre engagement statutaire.

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder le versement au titre de 2008 d'une contribution de 26 000 € en faveur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F026, enveloppe 18556, chapitre 65, nature 6561, fonction 93 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER